



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, que lors de la séance ordinaire devant se tenir le 3 juin 2025 à 19h30, le conseil municipal devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

ADRESSE : 391, 19^e Rue
ZONE : Rr.1
LOT : 5 762 276 du cadastre du Québec

NATURE DE LA DEMANDE :


La demande de dérogation mineure vise à régulariser la marge de recul arrière du bâtiment principal qui est à 5,65 de la ligne de lot arrière plutôt qu'à 7 mètres, tel qu'exigé au tableau 1.3 de l'article 5.2.4 du règlement de zonage #02-90.

ADRESSE : 444, route 283 Sud
LOT : 5 761 627 du cadastre du Québec

DEMANDE : La demande de dérogation mineure vise à autoriser la transformation de l'arrière du bâtiment principal, actuellement constitué de murs de béton fermés sur trois côtés, en garage attenant avec une marge de recul latérale de 0,82 mètre. Or, le règlement de zonage n° 02-90, tableau 1.2 de l'article 5.2.4, exige une marge latérale minimale de 2 mètres pour un bâtiment accessoire attenant au bâtiment principal. Les murs existants, déjà intégrés au bâtiment principal, servaient auparavant de parois pour un espace d'entreposage de sable. Le projet d'aménagement se limite à l'ajout d'un toit sur cette structure existante.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à la demande.


DONNÉ à Saint-Paul-de-Montminy, ce quinzième jour du mois de mai deux mille vingt-cinq.


.....
Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION
(Articles 335 et 346 du Code municipal)

Je, soussignée, Claudette Aubé, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil ce quinzième jour de mai 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quinzième jour de juin deux mille vingt-cinq.

Signé : 
.....
Claudette Aubé, Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe